

EVALUATION DES RISQUES SANITAIRES PAR CONSOMMATION DE POISSONS PECHES EN SAÔNE EN AVAL DU SITE.

CSS 20/10/2017

Evaluation de la contamination des poissons

- Campagne de prélèvement réalisée en septembre et octobre 2014 en Saône
origine: demande de la DDT 21 dans le cadre d'un dossier d'autorisation d'une nouvelle zone de pêche professionnelle

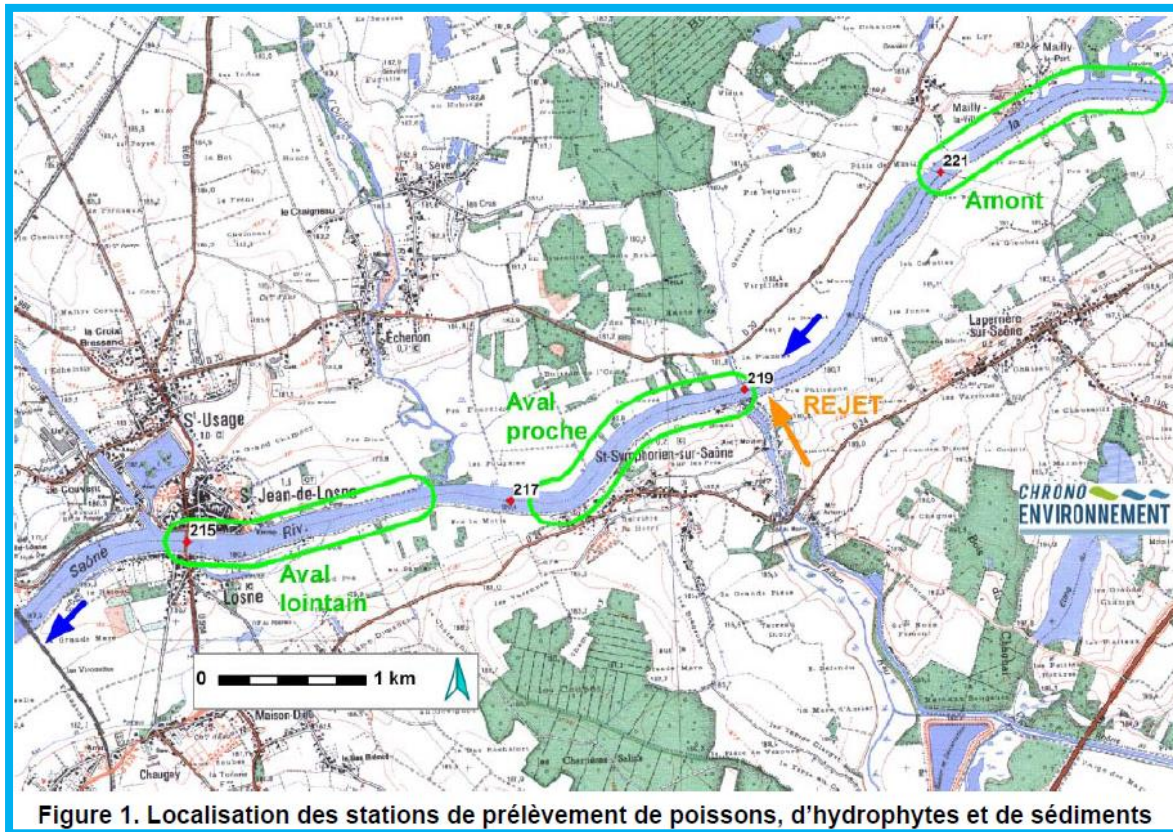


Figure 1. Localisation des stations de prélèvement de poissons, d'hydrophytes et de sédiments

Echantillonnage sur 3 zones de pêche

94 poissons pêchés et analysés selon protocole reconnu par des laboratoires spécialisés.

Analyse statistique des résultats effectuée par le Laboratoire Chrono-environnement CNRS/Université de FC (UFC),

Présentation par l'UFC aux autorités des résultats de la pêche en décembre 2015. Rapport transmis à la DREAL le 21/03/2016 par courrier.

Bilan et synthèse de la pêche

Pour la très grande majorité des substances étudiées :

- Dioxines, Furanes, Polychlorobiphényle(PCB),
- Éléments métalliques
- Composés organochlorés
- Composés perfluorés
- Hydrocarbures aromatiques polycycliques(HAP)

pas de non conformité / valeur réglementaire et pas de différence amont – aval

Seul le Hg , Hexachlorobenzene, Hexachlorobutadiène et Pentachlorobenzene présentent les spécificités suivantes :

- Dépassement Norme qualité environnementale dans les poissons,
- Différence significative entre l'amont et l'aval

Evaluation des risques sanitaires

EQRS réalisée à la demande de la DREAL

- Les contaminants pris en compte dans cette évaluation de risque sanitaire sont les composés organochlorés présents dans la chair des poissons, imputables au rejet de la plateforme, à savoir :
 - l'hexachlorobenzène
 - l'hexachlorobutadiène
 - le pentachlorobenzène
- Les scénarios de consommation et les valeurs toxiques de référence (VTR) ont été transmis par la DREAL après consultation de l'ARS.
- Evaluation Quantitative du Risque Sanitaire transmise par courrier à la DREAL le 30-12-2016

Evaluation de risque sanitaire

Population et Scénarios étudiées

- **Deux populations étudiées**

Population de pêcheurs amateurs.

L'échantillon est constitué de 1 112 pêcheurs à la ligne du bassin Adour Garonne dont 1052 consommateurs de leurs pêches (95%).

Population de pêcheurs professionnels.

L'échantillon des pêcheurs professionnels avec les membres de leur foyer est constitué de 16 individus.

- **6 scénarios retenus (consommations moyennes et extrêmes)**

Pêcheurs professionnels		Etude ANSES	Consommation de poisson	
Quantité maxi consommée (g/j)	163		Plus de 1 filet par jour	
Quantité moyenne consommée (g/j)	14		Moins de 1 filet par semaine	
Pêcheurs amateurs		Etude ANSES 2005		
Quantité enfant moyenne consommée (g/j)	4		1 filet /mois	
Quantité enfant extrême consommée (g/j)	25,7		6 filets/mois	
Quantité adulte moyenne consommée (g/j)	4		1 filet /mois	
Quantité adulte extrême consommée (g/j)	64	4 filets/semaine		

Remarque : ces populations étudiées ont une moyenne de consommation très supérieure à la moyenne nationale (2 à 3 consommations de poissons de rivière /an)

Conclusion de l'Evaluation Quantitative du Risque Sanitaire.

Pêcheurs professionnels		Consommation de poisson	acceptabilité
Quantité maxi consommée (g/j)	163	Plus de 1 filet par jour	Excès de risque non acceptable
Quantité moyenne consommée (g/j)	14	Moins de 1 filet par semaine	acceptable
Pêcheurs amateurs			
Quantité enfant moyenne consommée (g/j)	4	1 filet /mois	acceptable
Quantité enfant extrême consommée (g/j)	25,7	6 filets/mois	acceptable
Quantité adulte moyenne consommée (g/j)	4	1 filet /mois	acceptable
Quantité adulte extrême consommée (g/j)	64	4 filets/semaine	Acceptable hors zone de pêche proche